

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LIGUE

Réunion en visioconférence du samedi 16 août 2025, à 09h30

Présidence :

M. Jean DARTRON, Président de la Ligue Guadeloupéenne de Football

Secrétariat de séance :

Mme Claudia CHAUDRIN RABOTEUR, Secrétaire Générale

Participants :

- Armelle ALLAMELLE
- Guy MANETTE
- Isabelle SAINT-VAL
- Jean Charles ALCOOL
- Thierry COLOMBO
- Lucien GALVANI
- Jocelyn MARTIAL
- Corine BIVOUAC CAZAKO
- Ulrich DE LABARTHE
- Sylvia SERMANSON
- Teddy FLEREAU
- Richard ALBERT
- Elin ELIE
- Jean François VLAJ

Excusés :

- Philippe MAQUIABA
- Yohan SELBONNE

Absent :

- Philippe TOURAINÉ
- Eric NESTAR

Invité :

- Fabrice THOMAS BABEL, Directeur Général

Ordre du jour :

1. Format des championnats de Régionale 2 et de Régionale 3 accession pour la saison 2025/26
2. Courrier de demande officielle de convocation d'assemblée générale
3. Questions diverses

Le quorum étant atteint, la secrétaire générale ouvre la séance à 9H35 et passe la parole au Président après avoir rappelé l'ordre du jour.

Point 1. Format des championnats de Régionale 2 et de Régionale 3 accessions pour la saison 2025/26

Le Président rappelle les différentes étapes ayant conduit à la situation actuelle, et le contexte dans lequel le conseil de Ligue a été amené à prendre des décisions lors de ses réunions des 23 juillet et 04 Août 2025.

Des décisions qui ont eu pour conséquence d'avoir pour la saison 2025/2026 : 27 équipes évoluant en Régionale 2 et 17 équipes évoluant en Régionale 3 accession.

Le conseil de Ligue analyse les différents courriers et interpellations en provenance des clubs suite à ces décisions, alors même que celles-ci ont été prises en s'appuyant sur divers précédents, tant au niveau local que national.

Durant les échanges et débats, il est également rappelé que les règlements des compétitions ne précisent pas le nombre d'équipes par poules en Régionale 2 et Régionale 3 accession, mais simplement les modalités et le nombre d'accessions et de relégations.

Considérant ce qui précède, et après avoir pris le temps de la réflexion et de la consultation, tant sur le plan national que local, le conseil de Ligue décide à l'unanimité des membres présents de revenir à l'application stricto sensu des dispositions réglementaires prévues à l'article 3 du règlement de Régionale 3 accession pour la saison 2024/25, fixant les accessions tel qu'il est repris ci-dessous :

b) Accession

- Les clubs classés premier et deuxième de chaque poule accession et non sanctionnés d'une interdiction d'accession accèdent automatiquement à la REGIONALE 2.

Par cette mesure, le conseil de Ligue entend couper court aux polémiques et assainir le climat dans lequel vont démarrer nos compétitions.

Fort de cette décision, le nombre d'équipes évoluant en Régionale 2 pour la saison 2025/26 sera ramené à 24 et le nombre d'équipes évoluant en Régionale 3 accession sera porté à 20.

En conséquence, les accessions en Régionale 2 des équipes de la JTR, de l'AJSF et de l'USCB pour la saison 2025/26 sont donc annulées.

Les nouveaux classements validant les participations aux championnats de Régionale 2 et au championnat de Régionale 3 accession pour la saison 2025/26 seront annexés au présent procès-verbal.

En outre et conformément à ses missions et prérogatives en lien avec l'organisation des compétitions sur le territoire, le conseil de Ligue valide à l'unanimité des membres présents le principe de deux poules de 12 équipes en Régionale 2, et de deux poules de 10 équipes en Régionale 3 accession pour la saison 2025/26.

De plus, les clubs classés 1^{er} et 2^{ème} de chacune des poules de Régionale 3 accession à l'issue de la saison 2025/26 accèdera en Régionale 2, conformément au règlement 2024/25.

Le club classé dernier de chacune des poules de Régionale 2 à l'issue de la saison 2025/26 descendra en Régionale 3 « accession », conformément au règlement 2024/25.

Le conseil de Ligue confie au SGA Teddy FLEREAU, au Vice-Président Philippe MAQUIABA, au Vice-Président Ulrich DELABARTHE et à la Vice-Présidente Armelle ALLAMELLE, la bonne réalisation des différentes actions nécessaires au bon démarrage de la saison (nouveaux tirages aux sorts en Régionale 2 et Régionale 3 accession, nouvelles programmations, circulaires d'application etc.).

Les membres du conseil de Ligue demandent également, qu'outre la publication du procès-verbal, une communication spécifique soit adressée à l'ensemble des clubs par la secrétaire générale.

Point 2. Courrier de demande officielle de convocation d'Assemblée Générale

Les membres du conseil de Ligue prennent acte et de la demande officielle de convocation d'une assemblée générale formulée par des clubs affiliés à la Ligue qui a été reçue le mardi 12 août 2025.

Le conseil de Ligue mandate la secrétaire générale pour vérifier que la demande officielle de convocation d'une assemblée générale reçue soit conforme aux dispositions de l'article 12.5.1 des statuts de la Ligue.

Dans l'affirmative, le conseil de Ligue charge la secrétaire générale, de déterminer et de mettre en œuvre les conditions d'une rencontre avec une délégation des clubs pétitionnaires afin d'engager le processus de convocation d'une assemblée générale.

Ces dispositions sont validées à l'unanimité des membres présents.

Point 3. Questions diverses

Installation des commissions :

Le Vice-Président Lucien GALVANI en charge des commissions, annonce l'installation en visioconférence, le lundi 18 août, des commissions suivantes :

- CRA (Commission Régionale d'Arbitrage)
- CRGD (Commission Régionale de Gestion des Délégués)
- CRSRC (Commission Régionale des Statuts et Règlements Contentieux)

Le conseil de Ligue prend bonne note de l'information donnée par le Vice-Président Lucien GALVANI.

La Vice-Présidente Sylvia SERMANSON souligne l'importance d'installer la commission éthique et déontologie dès la rentrée. Le Vice-Président Lucien GALVANI confirme qu'une proposition en ce sens sera faite rapidement au conseil de Ligue.

A la demande du Vice-Président Ulrich DELABARTHE, il est également acté d'organiser une réunion des présidents de commissions avant le 30 août, en présence de la direction de la Ligue ou des collaborateurs référents, afin d'harmoniser méthodes de travail et renforcer la cohésion.

Vie du conseil de Ligue

Le conseil de Ligue donne mandat au secrétariat général pour contacter officiellement le Vice-Président Philippe TOURAINE, représentant de l'arbitrage.

Un point sera fait sur le sujet lors de la prochaine réunion du conseil de Ligue.

Assises du football Guadeloupéen

A la demande de la Vice-Présidente Armelle ALLAMELLE, la Vice-Présidente Sylvia SERMANSON fait un point rapide point sur le calendrier des actions à venir.

Clôture de séance

Le Président remercie les membres pour leur implication et leur disponibilité et rappelle que la solidarité, l'intelligence collective et le sens des responsabilités doivent être les moteurs des actions du conseil de Ligue.

La séance est levée à 10h35.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 16 août 2025

Pour la Ligue Guadeloupéenne de Football,



ANNEXE 1

CLASSEMENT R3



SAISON 2024-2025

CLASSEMENT Régionale 3 Poule A

Place	Equipe	Pts	J	G	N	P	F	Pé	BP	BC	DIFF
1	Juvenis	69	20	16	1	3	0	0	70	19	51
2	AS Nenuphars	66	20	15	1	4	0	0	52	20	32
3	USCB	62	20	15	0	5	0	0	56	27	29
4	JTR	60	20	12	4	4	0	0	70	20	50
5	L'éclair	56	20	11	3	6	0	0	46	36	10
6	Mondial	51	20	10	7	3	0	0	40	28	12
7	Rapid Club	46	20	8	2	10	0	0	39	41	-2
8	Zenith	35	20	4	4	11	1	0	22	41	-19
9	USGB	25	20	3	1	11	1	4	16	56	-40
10	Juventa	24	20	0	4	16	0	0	14	55	-41
11	ASR	21	20	2	1	16	0	1	22	97	-75
12	JSA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0



SAISON 2024-2025

CLASSEMENT Régionale 3 Poule B

Place	Equipe	Pts	J	G	N	P	F	Pé	BP	BC	DIFF
1	AS Dragon	66	20	15	1	4	0	0	42	18	24
2	ASC Madiana	60	20	12	4	4	0	0	52	18	34
3	AJSP	60	20	12	4	4	0	0	38	13	25
4	USR	58	20	13	5	2	0	0	39	15	24
5	JVF	49	20	10	5	5	0	0	39	27	12
6	GFC	47	20	10	3	7	0	0	42	36	6
7	AJ Castel	46	20	9	5	6	0	0	54	33	21
8	FCSP	33	20	3	4	13	0	0	25	48	-23
9	Alliance FC	31	20	4	1	13	1	1	30	70	-40
10	OC Morne à l'Eau	18	20	1	2	16	1	0	16	63	-47
11	SPL	16	20	2	4	12	2	0	16	52	-36

ANNEXE 2

Composition R2 & R3 2025/2026

Clubs de Régionale 2	
1	AMICAL CLUB M/G
2	AS DRAGON
3	AS NENUPHARS
4	ASC CARENAGE
5	ASC MADIANA
6	CLUB SPORT
7	CS CAPESTERRIEN
8	CYGNE NOIR
9	EQUINOXE
10	ETOILE FILANTE
11	JSC
12	JSVH
13	JUVENIS
14	JUVENTUS
15	LA FREGATE
16	PHARE
17	RACING CLUB B/T
18	RED STAR
19	RESISTANCE
20	SOLIDARITE SCOLAIRE
21	UNAR
22	US ANSOISE
23	US CAMBREFORT
24	USBM

Clubs de Régionale 3	
1	AJ CASTEL
2	AJSF
3	ALLIANCE FC
4	ASR
5	CS BOUILLANTAIS
6	FC SAINT FRANCOIS
7	GRANITE FC
8	JS ABYMIENNE
9	JSCB
10	JTR
11	JUVENTA
12	JVF
13	L'ECLAIR
14	MONDIAL CLUB
15	OLYMPIC MAE
16	RAPID CLUB
17	USCB CBE
18	USGB
19	USR
20	ZENITH

Le Président
Jean DARTRON



La Secrétaire Générale,
Claudia CHAUDRIN RABOTEUR



"Les décisions sont susceptibles d'appel de la Fédération Française de Football (Commission Fédérale des Règlements et Contentieux, email : juridique@fff.fr, adresse postale : 87 Boulevard de Grenelle 75015 Paris) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de leur notification ou de leur publication dans le respect des dispositions définies à l'article 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.